

SEANCE PLENIERE DU CESECC

MARDI 26 JANVIER 2021

MOTION¹

DEPOSEE PAR LE STC

OBJET : Pôle Emploi

VU que le passage par le continent français est un tremplin vers des postes d'encadrement à Pôle-Emploi Corse ;

VU que le niveau de performance est historiquement élevé à Pôle Emploi Corse grâce au travail fourni par les 250 salariés ;

VU la discrimination à l'embauche et le barrage à l'ascenseur social pour les corses au sein de l'établissement ;

VU que les conditions d'accès au vivier régional de Pôle Emploi Corse (pour les futurs managers) restent totalement opaques, facilitant ainsi les mesures discriminatoires ;

CONSIDERANT l'inutilisation du référentiel de compétences managériales par la direction de Pôle-Emploi Corse ;

CONSIDERANT l'intérêt à mobiliser les talents des agents Pôle-Emploi originaires de corse ;

¹ Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Contre : 6 (BATTISTINI Jean-Pierre ; BIAGGI Michèle ; BOSSART Patrice ; FEDI Marie-Jeanne ; PELLEGRIN Dominique ; SANTINI Marcel)

ABSTENTION : 2 (ARNAUD SUSINI Marie-Ange ; CHOURY Hyacinthe)

NPAV : 1 (NICOLAI Louise)

Pour : le reste

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE DEMANDE

- Au préalable, la signature de la Charte pour l'Emploi Local par la Direction de Pôle-Emploi Corse ;
- La mise en œuvre effective du vivier régional et une priorité d'évolution de carrière pour les agents résidents-corses (le caractère de résident devant être défini par un véritable statut) ;
- La corsisation des emplois au sein de Pôle-Emploi Corse et étendue à tous les secteurs d'activité public-privé ;
- Que des mesures soient prises comme dans les DOM-TOM par la voie linguistique et juridique (être originaire de l'île, y avoir des intérêts matériels, moraux et intérêts de famille) ;
- Que toute discrimination due à l'origine corse cesse notamment sur les postes à responsabilité au sein de cet EPA